

Entente ANDP-SARTEC

Sans nouvelles de l'ANDP depuis le 3 mai 2016, date de notre dernière proposition de règlement, et faute d'une entente pour procéder à l'audition des griefs déposés par la SARTEC relativement à l'engagement de nouveaux adaptateurs salariés, nous avons demandé une rencontre à l'ANDP afin de faire le point, le 16 mars dernier. Par la suite, les maisons de doublage se sont réunies à quelques reprises pour finalement nous remettre, le 15 mai, une proposition assez semblable à celle déjà refusée par la SARTEC en avril 2016.

Cette proposition comportait une réduction de tarifs pour certains marchés sur laquelle les parties étaient d'ailleurs près de s'entendre (animation, cinéma, DVD, paroles de chansons pour les panneaux d'ouverture et de fermeture), un retrait de certaines de leurs demandes (baisse de tarifs en surimpression vocale et fiction télé), mais absolument rien en ce qui a trait à l'engagement d'adaptateurs maison, un enjeu pourtant central pour nos membres.

Le Comité de négociation de la SARTEC a alors jugé essentiel de rencontrer les membres le 1^{er} juin pour leur faire part de l'état des négociations, mais aussi pour évaluer la pertinence des offres déjà sur la table face à l'évolution du secteur.

En effet, depuis que les négociations ont commencé en 2014, la situation du doublage a nettement changé. Alors qu'en 2014, l'industrie semblait piquer du nez et que le volume de contrats SARTEC avait chuté de près de 7 % par rapport à 2013 ; en 2015, le volume de contrats a été de 40 % supérieur à 2014. Et si, en 2016, on a noté une baisse de 8 % par rapport à 2015, le volume de contrats est, encore là, nettement supérieur à 2014 voire aux années 2012 et 2013.

L'entente entre l'ANDP et l'UDA a donc nettement contribué à une reprise.

Autre élément nouveau, l'adhésion de MEL'S à l'ANDP. MEL'S, ayant repris les activités de TVA en doublage, envisageait ainsi appliquer l'entente ANPD, moins généreuse que l'entente TVA-SARTEC, ce qui entraînerait une perte importante pour les adaptateurs en surimpression vocale.

La veille de l'Assemblée du 1^{er} juin, l'ANDP nous a signifié qu'elle envisageait de garantir un certain pourcentage du volume de contrats, plutôt que d'aborder plus directement l'engagement d'adaptateurs maison.

Ces divers éléments ont été soumis aux membres présents, qui ont dans l'ensemble, appuyé les propositions faites par la SARTEC à ce jour et ont réitéré l'importance qu'ils accordent à la résolution de la question des adaptateurs maison. Tout en étant ouverts à discuter de la garantie d'un volume de travail, ils ont soulevé de nombreuses questions sur ses modalités d'application.

À la suite de cette assemblée, la SARTEC a déposé, le 8 juin dernier, une nouvelle proposition à l'ANDP, qui doit nous répondre incessamment.

ENTENTE SARTEC-AQPM (NOUVEAUX MÉDIAS)

Depuis le 16 novembre 2016, les comités de négociation de l'AQPM et de la SARTEC se sont rencontrés à cinq reprises pour tenter d'en arriver à un accord pour une première véritable entente collective dans ce secteur. Rappelons qu'une simple lettre d'entente, qui ne précise ni les tarifs, ni les

modalités de paiement, ni les conditions d'acceptation et de refus de textes, etc. est en vigueur depuis avril 2011.

Alors que l'AQPM veut négocier un accord succinct, qui s'éloigne de ceux existant en cinéma ou en télévision, la SARTEC a déposé un projet qui s'inspire de l'entente télévision. La SARTEC traite peu de conditions habituelles de travail dans ses ententes (durée de la journée de travail, heures de repos ou de repas, déplacements, etc.), mais davantage du texte, des droits sur celui-ci, de son utilisation, des modalités d'acceptation, des retouches ou des réécritures. En télé, en cinéma ou en nouveaux médias, le respect du texte, de l'auteur et du métier demeure au centre de nos préoccupations et les articles qui encadrent l'utilisation du texte et qui ont déjà fait l'objet de nombreuses discussions lors de la négociation de nos autres ententes nous apparaissent également pertinents en nouveaux médias.

L'approche fort différente des deux parties a transparu dans les principaux chapitres déposés jusqu'à présent. À la demande de l'AQPM, qui souhaitait étudier les différents dépôts avec ses mandants, les rencontres prévues en mai et juin ont été annulées, mais une séance de négociation est prévue à la mi-juillet.

ENTENTE SRC-SARTEC

Bien que l'entente nous liant à la SRC soit échue depuis juillet 2016, et que la SARTEC ait été disponible dès le printemps 2016, ce n'est que maintenant que la Société se dit prête à négocier. Les représentants de la SRC souhaitaient d'abord terminer leurs négociations avec l'UDA, puis consulter à l'interne avant d'aller chercher un mandat auprès de leur Conseil d'administration. Une première rencontre est prévue le 11 juillet prochain. Rappelons que depuis la fin de *L'auberge du chien noir*, la SRC ne produit plus aucune fiction télévisuelle. L'entente collective continue d'être pertinente pour les textes destinés à la radio et, bien évidemment, pour tout ce qui a trait à l'utilisation du riche répertoire télévisuel radio-canadien. **A**